

BILL

Pour augmenter le nombre des Représentans pour servir ci-après dans l'Assemblée de cette Province.

VU qu'il est expédient d'augmenter le nombre des Représentans pour servir dans l'Assemblée de cette Province; Qu'il soit donc statué par la Très-Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du Bas-Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement de la Grande-Bretagne, intitulé, " Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " *Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de Québec, dans l'Amérique Septentrionale,*" et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province;" et il est par le présent statué par la dite autorité, que le nombre des Représentans pour servir dans l'Assemblée de cette Province, sera augmenté, depuis et après le présent Parlement Provincial, à soixante, c'est-à-dire: il sera élu et il sera fait rapport pour les différens Comtés qui seront érigés en vertu de cet Acte, d'un Représentant pour servir dans l'Assemblée susdite, pour chacun des Comtés nouvellement érigés, ci-après mentionnés au présent, et d'un Membre additionnel dans les autres Comtés ci-après mentionnés au présent, qui ne sont pas subdivisés par cet Acte.

II. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les Seigneuries et Townships suivans, dans le District de Montréal, et compris dans les Comtés actuels de Bedford et de Richelieu, seront et ils sont par le présent érigés en un Comté qui sera appelé le Comté de savoir; les Seigneuries de Sabrevois, Noyan, Foucault et Saint Armand, et les Townships de Dunham, Stanbridge, Sutton, Potton, Stanstead, Barnston, Hatley, Bolton, Bromne, Farnham, Granby, Shefford, Stukeley, Orford, Ely, Roxton et Milton.

III. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les Townships suivans, dans le District des Trois-Rivières, seront et ils sont par le présent érigés en un Comté qui sera appelé le Comté de savoir; Upton, Grantham, Wickham, Melbourne, Brompton, Ascot, Compton, Barford, Hereford, Clifton, Auckland, Emerton, Eaton, Newport, Ditton, Chesham, Clinton, Marston, Hampden, Bury, Westbury, Dudswell, Tingwick, Stafford, Garthby, Weedon, Stoke, Windsor, Shipton, Kingzey, Simpson, Wendover, Wotton, Ham, Wolfstown, Chester, Tingwick, Warwick, Arthabaska, Stanfold, Bulstrode, Aston, Maddington, et Blandford.

IV. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les Townships suivans, situés dans la partie du Comté actuel de Buckinghamshire, qui est comprise dans le District de Québec, seront et ils sont par le présent érigés en un Comté qui sera appelé le Comté de savoir: Somerset, Nel-